

HISTORIQUE DE LA NOTE EXPLICATIVE SUR LE BUDGET DU SYSTÈME EBCD POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2020 ET 2021

Lors du récent Groupe de travail technique sur l'eBCD, la question du budget a été soulevée et des informations complémentaires ont été demandées. Le Secrétariat est pleinement conscient que la décision d'internaliser ou d'externaliser les services requis relève entièrement de la Commission et que la présente note n'a qu'un caractère informatif pour fournir le contexte et faire en sorte que les CPC soient au courant de la situation actuelle.

En 2012, le Secrétariat, conformément aux orientations de la Commission, a signé un contrat avec le consortium comprenant TRAGSA et SERVERLABS sur la mise en œuvre du système de document de capture électronique pour le thon rouge (eBCD). L'annexe 2 du contrat contient une proposition technique avec la clause suivante :

Transfert du projet à l'ICCAT

Une fois achevée la période du projet, prévue pour mai 2014, celui-ci sera transmis à l'ICCAT. Ainsi, toute la documentation relative au projet, y compris le code source, les algorithmes, les structures de données, les rapports de test, les rapports de demandes reçues pendant la phase de support utilisateur et toutes sortes de documentation technique qui a été générée pendant le projet seront fournis. De même, toute licence de développement de logiciel, le cas échéant, sera transférée au Secrétariat de l'ICCAT.

Des dispositions similaires ont été prises en ce qui concerne le transfert de la facturation de l'administration et des ressources en nuage.

Le contrat susmentionné a été prolongé en décembre 2014, incluant des services supplémentaires, jusqu'au 31 mars 2016, et a été prolongé sur une base annuelle depuis lors. Les extensions incluent : Maintenance de la base de données, support utilisateur, infrastructure (hébergement en nuage) et analyse temps/coût pour un développement éventuel. Le développement de nouveaux modules/fonctionnalités est envisagé mais entraîne des coûts supplémentaires, en plus du contrat actuel. Depuis 2012, les montants totaux versés au consortium sont les suivants :

| <i>Année</i> | <i>Euros (€)</i> |
|--------------|------------------|
| 2012 | 224.297,04 |
| 2013 | 201.699,75 |
| 2014 | 437.684,24 |
| 2015 | 323.605,68 |
| 2016 | 364.860,79 |
| 2017 | 300.000,00 |
| 2018 | 403.194,44 |

On s'attend à ce que le total en 2019 dépasse 400.000 euros, le coût pour 2020 dépendra dans une large mesure des changements qui devront être apportés au système à la suite des recommandations modifiées, car cela aura un impact important sur les coûts de développement.

Le projet de budget présenté par le Secrétariat visait à intégrer, sur une période de deux ans, les fonctions du consortium dans le Secrétariat. Le Secrétariat est pleinement conscient que les coûts initiaux de cette période seront très élevés et il ne peut pas non plus garantir des économies substantielles à long terme. Le Secrétariat souhaite toutefois attirer l'attention de la Commission sur le fait a) qu'il est impossible de prévoir les augmentations de prix du consortium d'année en année et que des contrats à plus long terme ne peuvent être signés en raison du système de contribution annuelle de l'ICCAT et b) que rien ne garantit que le consortium actuel sera disposé à prolonger le contrat pour une période indéterminée. Il convient de noter que, si le consortium ne s'acquitte pas de ses fonctions actuelles, le système eBCD perdra d'abord toute intégrité et s'arrêtera probablement très vite de fonctionner, car aucun membre du personnel du Secrétariat n'a de connaissances sur le système ni de temps à y consacrer.